du CONSEIL MUNICIPAL de la CAffiché le 02/05/2022

Affiché le : D2/05/2022

Affiché le : D2/05/2022

ID : 030-213001100-20220502-FLAUXCR25032022-DE

Séance du 25 mars 2022

Nombre de membres en exercice : qui ont pris part à la délibération : dont 2 procurations L'an deux mille vingt-deux le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Denis JUVIN - Maire

<u>Présents</u>: Denis JUVIN - Muriel NIGGEL - Alessandra STURANI - Patricia MICHOT - Jean-Pierre PLUS - Philippe ROUVIER - COROUGE - Valérie UPPHOFF - Michel VAILLIES - Catherine VINAS

Absents:

11

Date de la convocation :

Absentes excusées : Catherine MARTEL - Philippe VINÇON

21 mars 2022

Procurations:

Catherine MARTEL donne procuration à Alessandra STURANI Philippe VINÇON donne procuration à Denis JUVIN

Objet:

Ouverture de la séance

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

Compte rendu conseil municipal du 25 mars 2022

Nomination du secrétaire

Monsieur le Maire propose la candidature de Patricia MICHOT en qualité de secrétaire pour la présente séance

1/7

Vote: à l'unanimité

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Personne ne prenant la parole, il est passé au vote <u>Vote</u>: à l'unanimité

M 14 - approbation du compte de gestion et administratif

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que le compte de gestion et du compte administratif pour l'année 2021 fait apparaître qu'ils sont en parfaite concordance:

Excédent de fonctionnement

82 837.02 €

Excédent d'investissement:

94 100.30 €

Au moment de procéder au vote Monsieur le Maire cède la présidence à Madame Muriel NIGGEL 1er adjointe et sort de la salle.

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT du GARD	Vote: à l'unanimité	ana aharan an ay ga dana aharan ay	Envoyé en préfecture le 02/05/2022 Reçu en préfecture le 02/05/2022 Affiché le 02/05/2028	
	M 14 - affectation de résultat de fonctionnement			
	Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les affectations suivantes			
Nombre de membres en exercice: 11 qui ont pris part à la délibération: 11 dont 2 procurations	Résultat de fonctionnement		82 837.02 €	
	001 - Affectation de résultat d'investissement			
	1068 - Affectation de résultat du fonctionnement			
	002 - Affectation de résultat de fonctionnement		ent 52 837.00 €	
	Vote: à l'unanimité			
	M14 - Taux d'imposition	des taxes locales	20 2 2	
Date de la convocation : 21 mars 2022	Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les taux d'imposition 2022 suivants			
			1	
Objet :			39.11 %	
	(ex part communale 14.46 % + part Départementale 24.65 %)		(ex part communate 14.46 % + part Départementale 24.65 %)	
Compte rendu conseil municipal du 25 mars 2022	Taxe foncière non-bâti 68.16 %		68.16 %	
2/7	Le taux de la taxe d'habitation (THRP et THRS) 2020 est figé et sera appliqué en 2021 et 2022.			
	<u>Vote</u> : à l'unanimité	, · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
*	M 14 - budget primitif 202	2 2		
	Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget principal 2022			
	Section de fonctionnement	Recettes	322 915.00 €	
		Dépenses	322 915.00 €	
	photos and the second s			
	Section d'investissement	Recettes	202 298.00 €	
		Dépenses	202 298.00 €	

1-9.7

Nombre de membres

dont 2 procurations

qui ont pris part à la

en exercice :

délibération:

Vote: à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 02/05/2022 Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le 02/05/2022 ID: 030-213001100-20220502-FLAUXCR25032022-DE

M 49 - approbation du compte de gestion et administratif

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que le compte de gestion et du compte administratif pour l'année 2021 fait apparaître qu'ils sont en parfaite concordance:

Excédent de fonctionnement : 56 692.76 €

Excédent d'investissement : 170 355.50 €

Vote: à l'unanimité

11

11

Au moment de procéder au vote Monsieur le Maire cède la présidence à Madame Muriel NIGGEL 1er adjointe et sort de la salle.

Date de la convocation :

21 mars 2022

Objet:

Compte tendu conseil municipal du 25 mars 2022

M 49 - affectation de résultat de fonctionnement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les affectations suivantes

Résultat de fonctionnement	56 692.76 €
001 - Affectation de résultat d'investissement	170 355.50 €
1068 - Affectation de résultat du fonctionnement	16 692.76 €
002 - Affectation de résultat de fonctionnement	40 000.00 €

Vote: à l'unanimité

M 49 - budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe 2022

Section de fonctionnement	Recettes	176 131.00 €
	Dépenses	176 131.00 €

Section	Recettes	329 918.00 €			
d'investissement	Dépenses	329 918.00 €			

Vote: à l'unanimité

Parachèvement des travaux de restauration of

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le: 0302/10300/100-20220502-FLAUXGR25032022-DE travaux de restauration du lavoir du hameau les Auvis »

Il est proposé au Conseil Municipal de,

- valider le projet, intitulé « Parachèvement des travaux de restauration du lavoir du hameau les Auvis »
- · accepter le projet pour un montant total de 9 300 € H.T
- solliciter l'aide de :
 - du Département pour les petits aménagements à vocation touristique pour 20% du montant des travaux éligibles soit 1 860 €
 - bonification du département commune moins de 1000 habitants soit 500 €
 - le Fond régional d'intervention FRI pour 30 % sur le montant de 2 790 €
- s'engager à déposer une déclaration au préalable au service urbanisme de la commune s'il est nécessaire
- s'engager à assurer par fonds propres, l'autofinancement du montant restant à charge de la commune et représentant minimum 5 0 % du montant total.
- s'engage à inscrire au budget cette opération et à réaliser les travaux dans les plus brefs délais
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant à ce projet

Vote: à l'unanimité

qui ont pris part à la délibération : 11 dont 2 procurations

11

Nombre de membres

en exercice:

Date de la convocation :

21 mars 2022

Objet:

Compte rendu eonseil municipal du 25 mars 2022

4/

CCPU - marché nocturne 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la candidature de la commune a été retenue par la commission en charge de l'organisation des marchés. La date du mercredi 17 août nous est attribuée.

Monsieur le maire présente les modalités d'organisation ainsi que la charte qui définit les engagements de chacune des parties.

Il est proposé Conseil municipal de :

- · accepter d'organiser un marché nocturne le mercredi 17 août 2022 et à prendre en charge les frais afférents qui lui incombent selon la charte,
- · désigner Monsieur Denis JUVIN comme représentant de la commune,
- autoriser Monsieur Denis JUVIN à signer la Convention avec l'Office du Tourisme d'Uzès et de l'Uzège et le Comité de Promotion Agricole.

Vote: à l'unanimité

RPQS - Eau potable exercice 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le Rapport de l'eau potable 2021

Vote: à l'unanimité

RPQS - Assainissement collectif exercice 203

Envoyé en préfecture le 02/05/2022 Reçu en préfecture le 02/05/2022 Affiché le 02/05/2028

Monsieur le Maire expose aux membres du co incidentation de la company d

Vote: à l'unanimité

Accueil de mesures compensatoires défrichement en forêt communale relevant du régime forestier

Nombre de membres en exercice : qui ont pris part à la délibération : dont 2 procurations

11

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'opérateur « URBASOLAR » pour son projet photovoltaïque URBA 123 à La Bruguière est soumis à une autorisation de défrichement car il détruit de la forêt et génère donc des mesures compensatoires pour des travaux de plantations ou d'amélioration forestière possibles sur d'autres territoires.

Conformément à l'Arrêté Préfectoral DDTM-SEF-2015-0167, l'Office National des Forêts propose la réalisation sur la forêt communale de Flaux, d'une opération d'élagage à grande hauteur de tiges d'avenir désignées, ayant un objectif de production de bois d'œuvre de qualité, dans des peuplements de cèdres. Elle concerne le canton de Plan Redoune, parcelle forestière 12, sur une surface de 2.3 ha.

21 mars 2022

Date de la convocation:

L'opérateur bénéficiaire d'une autorisation de défrichement s'engage à financer l'intégralité des travaux dont il a validé le devis.

L'ONF s'engage à réaliser et suivre l'entièreté des travaux sur lesquels il s'est prononcé dans le respect du Cahier national des prescriptions des travaux et services forestiers (CNPTSF) s'appliquant en Forêt Publique et à s'assurer de leur bonne conformité en lien avec l'aménagement forestier en vigueur.

Compte rendu consell municipal du 25 mars 2022

Objet:

L'opérateur bénéficiaire d'une autorisation de défrichement s'engage à débuter les travaux dans un délai de 1 an à compter de la décision.

5/7

L'opérateur bénéficiaire d'une autorisation de défrichement s'engage à terminer les travaux dans les 5 ans suivant ladite autorisation délivrée par les services de l'État.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver ou non cette proposition.

Vote: à l'unanimité

Qualiconsult tévision contrat

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu' il convient de revoir avec l'entreprise QUALICONSULT le contrat de vérification périodique et technique de nos installations électriques, de désenfumage, des moyens de secours et d'intégrer la vérification d'installation d'ascenseur Il convient de le renouveler pour l'année 2022 pour une durée de 3 ans

La proposition de l'entreprise QUALICONSULT concerne :

MAIRIE/ECOLE:

- · Vérification de désenfumage
- · Vérification électrique
- · Moyens de secours Alarme de type 4
- · Ascenseur 3 niveaux

FOYER COMMUNAL

· Vérification électrique

· Moyens de secours Alarme de type 4

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022 Affiché le 02/05/2029

ID: 030-213001100-20220502-FLAUXCR25032022-DE

Coût de l'intervention : 630 € H. T./forfait annuel soit 756 € TTC

Il est proposé au conseil municipal de:

- Nombre de membres
 en exercice: 11
 qui ont pris part à la
 délibération: 11
 dont 2 procurations
- Accepter le contrat de vérification périodique et technique de nos installations électriques, de désenfumage, des moyens de secours et d'intégrer la vérification d'installation d'ascenseur de maintenance proposé par QUALICONSULT tel que défini ci-dessus, les montant H.T. étant majorés des taxes en vigueur,
- Autoriser Monsieur Maire à signer le contrat ci-annexé ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Vote: à l'unanimité

Date de la convocation:

Convention d'usage salle de château - Sarah ZUMBA

21 mars 2022

Monsieur le Maire propose membres du conseil Municipal de mettre à disposition la salle du château pour des cours de danse par une convention d'usage avec Sarah ZUMBA représentée par Madame CHATILIEZ Sarah

Objet:

Il est proposé au conseil municipal de

- · Accepter la mise à disposition de la salle du château pour des cours de danse
 - Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'usage avec Sarah ZUMBA représentée par Madame CHATILIEZ Sarah

Compte rendu conseil municipal du 25 mars 2022

Vote: à l'unanimité

Achat de batardeaux

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que certaines habitations subissent des entrées d'eau dues essentiellement à des pluies de très forte intensité lors d'évènements climatiques extrême qui ont pour conséquence un ruissellement important d'eau sur la chaussée pénétrant ainsi dans les habitations,

Qu'il est nécessaire protéger ces habitations, en s'équipant d'un dispositif de type batardeaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise ESTHI pour un montant de 3 350 € H.T soit 4 020 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal de,

 valider le devis de l'entreprise ESTHI pour un montant de 3 350 € HT. Soit 4 020 € TTC

1500€

- solliciter un fond de concours auprès de la CCPU
- s'engager à assurer par fonds propres, l'autofinancement du montant restant à charge de la commune et représentant minimum 60% du montant total.

6/7